182855 - Je me suis mariée une deuxième fois pour pouvoir retourner à mon ex-mari

question

Je suis une musulmane mariée il y a quatre ans et mère d'un enfant. J'ai été répudiée trois fois par mon mari il y a deux ans. Puis je me suis mariée avec un autre dans le but de pouvoir renouer avec mon premier mari puisque je l'aime toujours et que nous avons eu un enfant et avons besoin de nous retrouver.

J'ai épousé le deuxième mari sans lui révéler mon intention comme je ne l'ai pas révélée au premier. J'ai gardé mon intention pour moi-seule. Cependant avant mon mariage avec le deuxième mari, le premier m'a dit que si ce dernier venait de me répudier , il serait prêt à m'épouser de nouveau. Quand j'ai épousé le deuxième mari et que le mariage a donné lieu à des rapports intimes et a été complètement établi, je me suis mise à fomenter des problèmes et à inventer des crises pour obtenir le divorce de mon mari, ce qu'il a refusé.

Ensuite , j'ai quitté la maison pour me rendre chez mon père. Je me suis séparée ainsi de mon mari pendant trois mois. Il ne m'a pas contactée pendant ce temps. Dès lors, j'ai éprouvé un sentiment de crainte envers Allah le Puissant et Majestueux. J'aieu un sentiment de culpabilité à cause de mon acte et j'ai contacté mon deuxième mari et me suis excusée auprès de lui à cause de mon comportement à son égard. Je lui ai demandé de ne pas me répudieralors que je voulais le contraire. Je me suis adressée à Allah dans une extrême humilité pour solliciter son pardon et lui demander de décider ce qui était bon pour moi, quel qu'il fût.

Cinq mois plus tard, j'ai entendu que mon deuxième mari tenait un discours très injurieux à mon égard et m'insultait. Je l'ai contacté et nous sommes disputés après quoi je lui ai demandé de me répudier. Un mois plus tard, il appela mon père, histoire de l'informer qu'il m'avait répudiée puisque qu'il ne voulait plus de moi.

Maintenant que j'ai obtenu le divorce d'avec mon deuxième mari depuis près d'un an, je voudrais

renouer avec mon premier mari puisque mon filsa quatre ans et il a besoin d'être entouré de ses père et mère.

La question est la suivante: m'est il permis de retourner à mon premier mari ou pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand une femme répudiée trois fois épouse un autre mari avec l'intention de se séparer de lui pour retourner au premier, la question fait l'objet d'une divergence d'opinions au sein des jurisconsultes. Les uns considèrent cette démarche comme une forme de la légalisation interdite tandis que les autres soutiennent que la seule intention de la femme n'a pas d'effet légal.

Voir la réponse donnée à la question n° 131290 où la première opinion est préférée avec la précision que si une telle femme obtenait le divorce avec le second mari, il ne lui serait pas permis de renouer avec le premier.

Vous avez bien fait de vous repentir et de retourner auprès de votre mari pour lui demander de ne pas vous répudier car il n'est pas permis à une femme de porter préjudice à son mari ni à lui demander le divorce ou la dissolution du mariage, sauf en présence d'une excuse justifiant une telle conduite comme un mauvais traitement.

Cependant si le mari vous répudie de lui-même ou en réponse à votre demande justifiée par sa mauvaise conduite et ses propos injurieux et pas seulement avec le désir de retourner au premier mari, il me semble que vous pouvez retourner à votre mari à l'expiration de votre délai de viduité, mais à la faveur d'un nouveau contrat.

Allah le sait mieux.